

Vendlincourt, 30/04/2019

A qui de droit

Déclaration de conformité avec la réglementation REACH 1907/2006/EC

Le règlement REACH définit la production et l'utilisation sûres des substances chimiques dans l'Union européenne.

Louis Bélet SA ne produit aucune substance ou formulation.

En tant que producteur Suisse d'outils de coupe, nous ne sommes pas soumis au règlement REACH.

Nous nous procurons toutes nos matières premières auprès de fournisseurs qui, si nécessaire, ont déjà enregistré ou préenregistré les substances et matériaux. Nos produits ne sont pas soumis à enregistrement au sens de REACH.

D'après la liste SVHC (Substances of Very High Concern) de 197 candidats, consultée en avril 2019 sur le site de l'ECHA (European Chemical Agency) nos produits et leurs emballages ne sont soumis à aucune obligation d'information conformément à l'article 33.1. Aucune de ces substances SVHC n'est présente dans les matériaux que nous utilisons dans nos produits, ni dans les matériaux pour l'emballage et l'expédition. Par conséquent, les produits Louis Bélet ne contiennent pas plus de 0.1% en poids de ces SVHC.

Si une future liste de candidats énumère une substance contenue dans un produit que nous avons fourni, nous vous en informerons comme spécifié dans le règlement sur les produits chimiques.

Louis Bélet SA confirme que les fiches de données de sécurité et de matériaux de ses fournisseurs concernant les matériaux et substances utilisés dans ses produits sont à portée de main ou que ces documents seront mis à disposition par nos fournisseurs.



Arnaud Maître
CEO